Nations Unies S/2003/705

Conseil de sécurité

Distr. générale
11 juillet 2003
Français
Original: anglais

Lettre datée du 11 juillet 2003, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente du Pakistan auprès de l'Organisation des Nations Unies

Conformément à ce qui a été convenu lors du débat de synthèse du Conseil de sécurité, tenu le 30 mai 2003 sous la présidence du Pakistan, sur les « Conflits en Afrique : missions du Conseil de sécurité et mécanismes des Nations Unies pour la promotion de la paix et de la sécurité » (voir S/PV.4766), j'ai l'honneur de vous communiquer le résumé des suggestions qui ont été faites au cours du débat (voir annexe). Ce résumé a été établi sous notre responsabilité, mais nous avons consulté les membres du Conseil avant de le présenter.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe en tant que document du Conseil de sécurité.

Le Chargé d'affaires par intérim
(*Signé*) Masood **Khalid**

03-42646 (F) 140703 150703

Annexe à la lettre datée du 11 juillet 2003, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente du Pakistan auprès de l'Organisation des Nations Unies

Débat de synthèse sur les travaux du Conseil de sécurité pour le mois de mai 2003

Conflits en Afrique : missions du Conseil de sécurité et mécanismes des Nations Unies pour la promotion de la paix et de la sécurité

À l'occasion de la séance de synthèse qu'il a tenue le 30 mai 2003, le Conseil de sécurité a organisé un large débat sur les « Conflits en Afrique : missions du Conseil de sécurité et mécanismes des Nations Unies pour la promotion de la paix et de la sécurité ». La présidence (Pakistan) a souligné que ce débat avait pour objectif essentiel de définir une vision stratégique et à l'échelle du continent du rôle joué par l'Organisation des Nations Unies en Afrique (document officieux de la présidence ci-joint). Les membres du Conseil et d'autres Membres de l'Organisation des Nations Unies ont analysé les conflits entre États et les conflits internes ainsi que les crises complexes en Afrique afin de débattre des modalités, notamment des missions du Conseil de sécurité, et autres mécanismes disponibles au sein du système des Nations Unies, pour promouvoir l'adoption de solutions ainsi que la paix et la stabilité sur le continent africain.

Les propositions nouvelles et importantes, autant générales que spécifiques, formulées lors du débat du Conseil sont exposées brièvement ci-après.

Généralités

- Il est impossible de régler durablement les conflits en Afrique sans tenir compte de leur dimension régionale et mondiale.
- La volonté politique de prendre les décisions et les mesures de suivi nécessaires demeure un élément essentiel pour appuyer les efforts déployés afin de résoudre les conflits qui perdurent en Afrique et de prévenir l'émergence de nouveaux foyers de tension.
- Les parties au conflit sont responsables au premier chef du rétablissement de la paix. En conclusion, les solutions doivent provenir des parties elles-mêmes. Elles ne peuvent être imposées de l'extérieur.
- Il importe au plus au point que les pays d'Afrique maîtrisent le processus. Les pays concernés doivent accepter leur part de responsabilité mais également exiger une obligation de rendre compte quant à l'application des accords de paix et la mise en oeuvre de mesures efficaces de maintien de la paix.
- Le « partenariat » entre le Conseil de sécurité et les organisations africaines régionales et sous-régionales est très important. Les processus de coopération et de consultation avec l'Union africaine, la CEDEAO et autres doivent être renforcés pour contribuer au maintien de la paix et de la sécurité sur le continent.

- Le Conseil de sécurité doit soutenir les initiatives régionales tant au niveau politique que financier.
- Les capacités de l'Afrique dans les domaines de la prévention, de la gestion et du règlement des conflits doivent être renforcées.
- Il est indispensable de chercher à mieux équilibrer et harmoniser les efforts déployés au niveau régional ainsi que les mesures prises par le Conseil dans le cadre de la prévention et du règlement des conflits, car les évaluations du Conseil et celles des institutions africaines ne coïncident pas toujours.
- Le Conseil de sécurité doit suivre attentivement l'application de ses propres décisions et résolutions. Il devrait s'assurer que les parties concernées souscrivent véritablement aux accords qui sont conclus.
- Le fossé entre les décisions et/ou recommandations et leur mise en oeuvre reste préoccupant. Une évaluation plus rigoureuse des recommandations du Groupe de travail spécial sur la prévention et le règlement des conflits en Afrique est essentielle pour qu'elles s'adaptent mieux à une mise en oeuvre et à une transposition en mesures concrètes par le système des Nations Unies, notamment par le Conseil de sécurité.
- Le Conseil de sécurité devrait procéder, de temps en temps, à une évaluation de ses propres actions à l'égard des conflits qui perdurent et qui sont de plus en plus complexes en Afrique afin de poser les véritables problèmes et d'explorer de nouvelles voies qui pourraient s'avérer plus porteuses dans la recherche d'un règlement de ces conflits.

Missions du Conseil de sécurité

- Les missions du Conseil de sécurité devraient devenir des instruments efficaces de la prévention, de la gestion et du règlement des conflits.
- Les missions du Conseil de sécurité devraient notamment être utilisées comme l'outil de mise en oeuvre d'une action diplomatique préventive. Dans les situations de conflit en puissance, les missions devraient contribuer largement à apaiser les tensions avant le début des hostilités et pourraient utilement compléter les efforts de diplomatie préventive du Secrétaire général.
- Les enseignements tirés de l'expérience devraient être mis à profit. Chaque mission devrait s'inspirer des précédentes et progresser sur la base des événements passés.
- Il importe de tirer parti des compétences multidisciplinaires de l'Organisation des Nations Unies au cours des étapes préparatoires et de suivi des missions dans les zones de conflit potentiels ou qui perdurent.
- Il est indispensable de veiller à une coordination et à des consultations fructueuses avec l'Union africaine et les autres organisations sous-régionales lors de la préparation des missions.
- Pendant les visites dans les zones de conflits potentiels ou en cours, le Conseil de sécurité devrait établir des contacts durables avec les principaux acteurs ou parties prenantes sur le terrain. Les missions devraient accorder la priorité au respect et à la mise en oeuvre des accords politiques et de cessez-le-feu qui ont déjà été signés.

- Compte tenu de la dimension sous-régionale de tous les conflits africains, la mission du Conseil de sécurité en Afrique centrale devrait explorer la possibilité d'adopter des déclarations de bon voisinage entre les États de la région qui pourraient ensuite prendre la forme d'un pacte sur les relations de bon voisinage. L'élaboration d'un tel document favoriserait la compréhension mutuelle, le règlement des problèmes et le renforcement de la confiance entre ces États.
- Les résultats et les recommandations des missions du Conseil de sécurité devraient faire partie intégrante et sans exception du processus de prise de décisions du Conseil.
- Les missions du Conseil de sécurité devraient être plus régulières à l'avenir.
- À l'issue des deux missions réalisées en Afrique cette année, on peut envisager des débats thématiques sur les thèmes ci-après afin d'accroître la cohérence des mesures prises par l'ensemble du système des Nations Unies :
  - Primauté du droit, renforcement de la sécurité interne et défense des droits de l'homme;
  - Instauration de conditions minimales pour tenir des élections crédibles;
  - Réforme du secteur de la sécurité;
  - Mise en place de mesures pour accroître la transparence et imposer l'obligation de rendre des comptes en ce qui concerne la gestion des richesses et des ressources de l'État;
  - Renforcement de l'autorité de l'État par la fonction publique et l'application des lois;
  - Amélioration des capacités des organisations régionales à entreprendre des opérations de paix.

Prévention des conflits

- L'Organisation des Nations Unies devrait élaborer une approche globale et intégrée afin d'agir efficacement en matière de prévention et de maîtrise des conflits avant qu'ils n'éclatent et avant qu'il n'y ait des victimes et des déplacements de populations civiles.
- Pour que des mesures préventives aient des chances de succès, il faut qu'elles soient élaborées et mises en oeuvre par le biais d'une collaboration active et avec le soutien des organisations régionales et sous-régionales.
- Un système performant d'alerte rapide devrait être mis en place grâce aux activités du Représentant du Secrétaire général et des bureaux de l'ONU, sous la direction du Conseil de sécurité, en coopération et en coordination avec l'Union africaine et avec les autres organisations et acteurs régionaux concernés.
- La prévention des conflits suppose non seulement l'utilisation avisée des mesures dont dispose le Conseil de sécurité, mais également des efforts de promotion des stratégies de développement et d'appui aux actions d'élimination de la pauvreté.

- Parmi les efforts déployés par la communauté internationale dans le domaine de la prévention, ceux concernant l'éducation devraient, à long terme, donner les meilleurs résultats pour instaurer les conditions nécessaires à la paix, la stabilité, la concorde et l'harmonie en Afrique.
- L'existence de mécanismes et d'institutions adaptés et efficaces, une bonne gestion des affaires publiques et l'état de droit, ainsi que le respect des droits de l'homme et la lutte contre les inégalités fondamentales permettraient dans une très large mesure de prévenir les conflits et d'instaurer une paix durable sur le continent.

Lutter contre les causes profondes

- Le Conseil de sécurité et l'Organisation des Nations Unies en général, doivent s'attaquer énergiquement et systématiquement aux causes profondes de tout conflit de manière à minimiser les risques tant d'instabilité que de conflits récurrents et prolongés sur le continent africain.
- L'analyse des conflits en Afrique doit être envisagée par rapport à la dimension régionale qui permet d'en comprendre l'origine. Elle doit se faire sur la base d'un dialogue et de consultations avec les organisations régionales, les responsables politiques et les membres de la société civile.
- Il est extrêmement important de s'attaquer à des questions telles que l'injustice et les inégalités socioéconomiques, la discrimination ethnique systématique, le déni des droits de l'homme, les différends sur la participation politique ou les revendications foncières déjà anciennes, la prolifération illicite des armes légères, la détresse des réfugiés et des personnes déplacées et l'exploitation illégale des ressources nationales si l'on veut passer de la gestion des conflits à leur prévention et à leur règlement définitif.
- Les recommandations du Groupe de travail spécial sur la prévention et le règlement des conflits en Afrique doivent être appliquées.
- L'élimination de la pauvreté doit demeurer une priorité absolue. Le Conseil devrait attacher la plus grande importance à la mise en oeuvre, notamment, des objectifs du Millénaire, du Consensus de Monterrey et des conclusions du Sommet mondial pour le développement durable qui s'est tenu à Johannesburg.

Exploitation illicite des ressources

- Des efforts devraient être déployés pour mettre fin à l'exploitation illicite des ressources naturelles des pays d'Afrique qui alimentent les conflits sur le continent.
- Il est nécessaire d'assurer le suivi des mesures proposées par le Groupe d'experts en ce qui concerne l'exploitation illégale des ressources naturelles.
- Il est indispensable d'instaurer un dialogue intensif avec les gouvernements et les dirigeants politiques. Lorsque ce dialogue échoue, la pression internationale sur les gouvernements, les sociétés commerciales et les individus doit être l'étape suivante. Les rapports des groupes d'experts des Nations Unies, tels que le Groupe d'experts des Nations Unies sur l'exploitation illégale des ressources naturelles et autres richesses de la

République démocratique du Congo, ont donné des résultats positifs, car les gouvernements ont pris des mesures et les sociétés ont été encouragées à revoir leurs politiques.

Prolifération des armes légères

- Le Conseil doit s'attacher à mettre fin au commerce illicite des armes légères en Afrique, qui ont l'effet de véritables armes de destruction massive.
- On doit s'attaquer de façon efficace au problème de la prolifération et de la circulation illicite des armes légères en renforçant les capacités et les mécanismes de surveillance des États.
- Les États voisins doivent coopérer et mobiliser la volonté politique afin d'empêcher les belligérants de se procurer des armes et du matériel militaire. S'ils n'y parviennent pas faute de disposer des capacités voulues, celles-ci doivent être renforcées.
- Il importe d'endiguer l'offre en armes. Le registre des armes de l'Organisation des Nations Unies pourrait se révéler un instrument important à cet égard. Les marchands d'armes internationaux devraient être soumis à un contrôle efficace.

Groupes armés illicites

- Il y a lieu d'examiner la question épineuse des groupes armés originaires de pays voisins qui franchissent les frontières pour attiser la violence et font fi des appels exigeant leur retour dans leurs pays d'origine.
- La lutte contre les activités mercenaires, qui se développent à une allure inquiétante en Afrique de l'Ouest, ne doit pas passer au second plan.
- Les groupes armés sont souvent manipulés de l'extérieur et deviennent les agents des intérêts des pays voisins. Ce phénomène a pris une dimension régionale et représente une menace pour la paix et la sécurité internationales. Les gouvernements doivent prendre contact avec ces groupes armés et accepter des compromis dans le cadre d'un dialogue national.
- La question de la sécurité des frontières exige une nouvelle approche. La perméabilité et la vulnérabilité des frontières sont souvent à l'origine du débordement de situations conflictuelles. Les missions du Conseil de sécurité en Afrique doivent appeler l'attention sur ce problème.

Sanctions

- En restreignant l'accès aux armes et aux moyens financiers utilisés pour porter atteinte à la sécurité internationale, les sanctions peuvent être un outil précieux pour écarter les menaces. L'objectif n'est pas de punir, mais de se servir des sanctions pour infléchir la conduite des régimes qui menacent leurs voisins.
- Dûment appliquées et contrôlées, les sanctions peuvent être un outil important permettant d'assurer le respect des normes reconnues à l'échelon international et d'ouvrir la voie au règlement des conflits.

- Les comités des sanctions et les divers groupes de travail spécialisés sur l'Afrique mis en place par le système des Nations Unies devraient coopérer et se consulter davantage.
- Les groupes d'experts créés par le Conseil dans le cas de la Sierra Leone et du Libéria s'emploient de façon probante à surveiller et à améliorer l'application des régimes de sanctions. Il appartient aux membres du Conseil d'étudier comment les observations et recommandations des groupes d'experts peuvent être utilisées au mieux.
- Le Conseil devrait examiner le rôle des sanctions en Sierra Leone et au Libéria.
- La mission en Afrique de l'Ouest permettra au Conseil de mesurer l'efficacité des régimes de sanctions dans certains pays de la région.
- Le Conseil se doit de mieux cibler les sanctions et de les rendre plus efficaces afin d'assurer l'application de ses décisions et le respect des accords qui auront été conclus.

Opérations de maintien de la paix

- Les opérations de maintien de la paix constituent un important instrument à la disposition du Conseil de sécurité. Toutefois, celui-ci doit éviter la sélectivité et l'adoption de deux poids deux mesures dans l'établissement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies.
- Le Conseil doit continuer à rendre les opérations de maintien de la paix plus efficaces. Appuyer le processus de paix en Afrique passe nécessairement par un renforcement des opérations de maintien de la paix.
- Il importe que le Conseil de sécurité adapte le mandat des opérations de maintien de la paix aux situations conflictuelles en constante évolution en Afrique.
- Les opérations de maintien de la paix doivent être sous-tendues par un mandat solide et des ressources financières adéquates.
- Il est fondamental d'aider les Africains à renforcer leurs capacités en matière d'opérations de maintien de la paix. Dans la plupart des cas, ils ont les ressources humaines et une tradition de maintien de la paix, mais ils ne disposent pas des ressources logistiques ou financières nécessaires à la mise en place d'opérations de maintien de la paix à grande échelle sur le continent. Les membres du Conseil peuvent fournir dans le cadre de partenariats les ressources nécessaires au maintien de la paix au niveau régional.
- Le Conseil de sécurité devrait autoriser les pays touchés par les conflits, les intervenants du système des Nations Unies et les autres parties intéressées à participer à l'établissement, l'élargissement ou la prorogation des mandats des missions des Nations Unies.
- Le Département des opérations de maintien de la paix devrait poursuivre ses efforts en vue de renforcer les capacités des pays qui fournissent des contingents et les capacités nécessaires au déploiement d'opérations régionales et sous-régionales. Il convient de saluer le rôle actif joué par l'Organisation des Nations Unies, en particulier pour ce qui est de partager l'information, de

promouvoir la transparence, de mobiliser l'assistance et de stimuler les échanges entre donateurs et bénéficiaires de l'assistance sur les questions concernant la formation, le matériel et le soutien logistique.

- Il importe que l'ONU et les États Membres fassent preuve d'un ferme engagement et d'un soutien permanent en ce qui concerne le personnel, le financement et le matériel pour que les opérations de maintien de la paix portent effectivement leurs fruits. Le Conseil et le Secrétariat doivent tout faire pour mobiliser les États Membres, en particulier les pays fournisseurs de contingents, au stade de la planification et dans les phases consécutives de toutes les opérations.

Désarmement, démobilisation et réinsertion

- Les deux missions dépêchées cette année par le Conseil de sécurité en Afrique devraient examiner s'il ne serait pas souhaitable de mettre en place un programme global de désarmement, de démobilisation et de réinsertion pour l'ensemble du continent. Un tel programme global doit permettre aux ex-combattants de retrouver une vie quotidienne et des activités économiques normales.
- Il importe que l'ONU et les pays donateurs apportent une assistance substantielle en vue de stabiliser la situation et par la suite de l'améliorer. Il s'agit notamment d'aider à la mise en oeuvre des accords de paix et de cessation des hostilités – lorsqu'ils ont été signés – et de soutenir les différents programmes de désarmement, de démobilisation et de réinsertion des ex-combattants.
- Les programmes de désarmement, de démobilisation et de réinsertion en Afrique doivent être calqués sur ceux qui ont fait leurs preuves ailleurs dans le monde et bénéficier d'une participation régionale compte tenu du fait que les conflits en Afrique sont souvent liés les uns aux autres.

Questions humanitaires et droits de l'homme

- Les solutions aux conflits africains doivent comprendre un volet humanitaire et assurer le respect du droit international.
- L'appui politique accordé par le Conseil dans le cadre du règlement et de la prévention des conflits devrait s'accompagner d'une amélioration de la situation économique et humanitaire.
- Le soutien au règlement et à la prévention des conflits est bien servi par le respect des normes humanitaires et des droits de l'homme reconnus sur le plan international ainsi que par l'attachement à une bonne gouvernance.
- La situation humanitaire fait partie intégrante des conflits et ne constitue pas un élément subsidiaire ou secondaire. Il est fondamental de mettre l'accent sur les questions humanitaires dans la phase de règlement des conflits étant donné que les répercussions des crises complexes en Afrique touchent malheureusement de façon dramatique les populations civiles.
- Il est inacceptable que les factions en guerre empêchent l'intervention des organisations humanitaires.

- Le Conseil doit aussi s'intéresser à la question de la responsabilité en cas de violations des droits de l'homme dans la phase de règlement d'un conflit. L'impunité doit être considérée comme inacceptable. Les parties à un conflit doivent bien comprendre que les auteurs de crimes contre l'humanité seront quoi qu'il arrive traduits en justice.
- Il importe d'envisager de créer des mécanismes appropriés afin de progresser sur la voie de la réconciliation, qui constitue l'un des plus grands défis pour les pays sortant d'un conflit.
- Au sortir d'un conflit, il y a lieu d'apporter l'appui politique et financier voulu afin de régler des questions telles que celles de réfugiés et des déplacés.

Paix et développement

- Conscients du lien crucial qui existe entre la paix et la sécurité et les objectifs plus larges du développement durable, les États membres de l'Union africaine ont forgé un projet d'avenir commun et un engagement partagé en faveur d'une croissance et d'un développement durables. Des initiatives visant à donner une tournure concrète au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) et aux engagements pris dans la Déclaration du Millénaire vis-à-vis de l'Afrique sont en cours. Le Conseil de sécurité demeure un partenaire important dans cette noble entreprise.
- Le NEPAD comprend des mesures complémentaires de nature à faciliter l'ouverture sociopolitique, le développement et la paix. Il offre également de nouvelles possibilités en matière d'assistance au développement. Les ressources d'appui au NEPAD pourraient être utilement canalisées par l'intermédiaire d'institutions multilatérales en vue de promouvoir la coopération triangulaire et la coopération Sud-Sud.
- Si les États qui en ont les capacités économiques augmentaient leurs investissements, cela bénéficierait non seulement aux populations africaines mais également au monde développé.
- La question de la pauvreté et du sous-développement extrême sous-tend les discussions du Conseil de sécurité. Il ne fait pas de doute que l'on pourrait éviter, dans une large mesure, les effusions de sang et les pertes d'argent si les pays développés lançaient un programme d'intervention économique dans le cadre duquel ils fourniraient des experts techniques, suivraient l'application des décisions économiques, généreraient des investissements et ouvriraient largement leurs frontières aux importations.
- Il y a lieu de donner au maintien de la paix et de la sécurité une assise économique et financière solide. L'insuffisance des ressources financières débloquées pour appuyer les processus de paix reste un problème épineux. Des garanties économiques et financières représentent donc une question importante pour le Conseil de sécurité lorsqu'il cherche à prévenir et à maîtriser des conflits en Afrique ou à en empêcher la résurgence.
- Il convient de souligner l'inertie des bailleurs de fonds et le non-respect des engagements pris en vue de consolider la paix dans les pays qui sortent d'un conflit. Il est crucial de pouvoir compter sur l'octroi permanent d'une assistance financière aux organisations régionales et aux autres intervenants

afin de leur permettre de s'acquitter de leurs difficiles fonctions de maintien de la paix dans les divers pays et régions.

Autres mécanismes des Nations Unies

- Le Secrétaire général, ses représentants spéciaux et les Groupes d'amis devraient continuer à jouer un rôle de facilitateur, lequel est particulièrement utile.

Coordination à l'intérieur du système des Nations Unies

- Il y a lieu d'encourager le système des Nations Unies à accroître la coordination et la cohérence au niveau intergouvernemental sur les questions liées à la paix, à la sécurité et au développement en Afrique.
- Le Conseil de sécurité se doit d'aborder les problèmes de l'Afrique dans le cadre d'un processus original de coopération et de partenariat avec tous les organes et instances de l'Organisation des Nations Unies.
- La coopération qui s'est établie entre le Conseil de sécurité et le Conseil économique et social devrait être renforcée.
- Le Groupe de travail spécial sur la prévention et le règlement des conflits en Afrique, créé par le Conseil de sécurité, et le Groupe consultatif spécial pour les pays africains qui sortent d'un conflit, créé sous les auspices du Conseil économique et social, constituent un nouveau mécanisme de nature à faciliter une approche plus globale des situations de conflit.
- Le Conseil de sécurité et le Conseil économique et social pourraient envisager de tenir des réunions périodiques conjointes pour mobiliser l'appui international en faveur de l'Afrique dans les domaines de la prévention et du règlement des conflits et de la consolidation de la paix à l'issue d'un conflit.
- Le Conseil de sécurité et le Conseil économique et social pourraient organiser davantage de missions conjointes dans des pays tels que la Guinée-Bissau ou le Burundi.
- Les États Membres, l'ONU elle-même, les institutions financières internationales, les organisations régionales et sous-régionales, la communauté internationale des donateurs et les groupes de la société civile ont une responsabilité commune en ce qui concerne la mise au point et la mise en oeuvre de stratégies fructueuses en Afrique.
- L'élargissement et l'intensification de la coordination entre le Conseil de sécurité et le Conseil économique et social devraient être étayés par une participation et un appui effectifs de la part des institutions financières internationales. Il convient d'adopter à titre prioritaire une démarche intégrée et globale face aux questions africaines et de veiller, à cet égard, à une meilleure coordination au sein de l'ONU entre les principaux organes – l'Assemblée générale, le Conseil de sécurité et le Conseil économique et social – et le Secrétariat ainsi qu'avec les organismes des Nations Unies et les institutions de Bretton Woods.

Nouveaux mécanismes

- Le Conseil pourrait créer des organes d'enquête chargés d'établir les faits dans le cas de certaines crises, qui pourraient fonctionner comme le Comité contre le terrorisme afin de retrouver les filières des ressources et du financement et de remonter jusqu'à ceux qui financent et alimentent différents conflits dans différentes régions d'Afrique.

- Il est fondamental que l'ONU renforce la coordination et la complémentarité des activités de ses trois principaux organes afin de trouver des solutions durables, cohérentes et complémentaires aux problèmes et aux crises complexes auxquels l'Afrique doit faire face. À cette fin, l'on pourrait faire fond sur la coopération existant entre le Conseil de sécurité et le Conseil économique et social, et mettre en place des comités mixtes spéciaux dont les membres représenteraient le Conseil de sécurité, l'Assemblée générale et le Conseil économique et social. Ces comités pourraient susciter une réponse cohérente et synergique face aux luttes intestines et aux crises complexes en Afrique et, peut-être, ailleurs. Ils pourraient, sous des angles différents, examiner des situations d'urgence complexes, et trouver ainsi des solutions cohérentes. Cela permettrait également de réduire la charge du Conseil de sécurité qui doit de plus en plus souvent examiner des questions politiques et économiques et des questions de développement internes dans différentes situations de conflit.

Document joint

Séance récapitulative, 30 mai 2003

Conflits en Afrique : missions du Conseil de sécurité et mécanismes des Nations Unies pour la promotion de la paix et de la sécurité

Introduction

Étant l'organe qui assume la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales, le Conseil de sécurité consacre énormément de temps et d'énergie à répondre aux aspirations des populations d'Afrique et à écarter les menaces qui pèsent sur la paix et la sécurité sur le continent. L'action collective que la communauté internationale a menée pour aider l'Afrique à lutter contre le colonialisme a été particulièrement fructueuse et a permis à tous les pays d'Afrique d'accéder à l'indépendance politique.

Plus récemment, les initiatives internationales, surtout celles prises à l'intérieur du système des Nations Unies, avaient pour principal objectif de progresser dans les domaines de la paix et de la sécurité ainsi qu'en matière de développement politique et économique. Elles ont permis d'atténuer considérablement certains des conflits. Cependant, des difficultés demeurent. Des conflits intra et interétatiques et des crises complexes continuent de sévir dans certaines régions du continent africain, et on assiste dans certains cas au réveil d'anciens conflits qui semblaient endigués. La pauvreté, l'insécurité alimentaire et la maladie aggravent les crises. Il est par ailleurs inquiétant de constater que certains des conflits internes prennent de plus en plus une dimension régionale, puisque les conflits internes dans un pays touchent un certain nombre d'autres pays de la région.

La souffrance humaine liée aux conflits et à la dégradation de la situation économique et sociale préoccupe sérieusement la communauté internationale. Celle-ci doit – de concert avec les pays africains et les organisations sous-régionales et régionales – examiner le meilleur moyen de favoriser la paix et la sécurité en Afrique et de permettre ainsi aux populations concernées de réaliser pleinement leur potentiel.

L'action de l'Organisation des Nations Unies

Les conflits intra et interétatiques en Afrique provoquent souvent de la part du Conseil de sécurité une intervention directe dont la portée et la teneur se sont élargies, surtout au cours des dernières années. L'action du Conseil consiste notamment à autoriser l'envoi de missions de maintien de la paix; à imposer des sanctions, particulièrement des sanctions « intelligentes » qui sont plus lourdes de conséquences pour ceux qui violent les résolutions du Conseil de sécurité; à gérer des conflits; à appuyer des initiatives destinées à régler les conflits, notamment par l'intermédiaire des organisations régionales et sous-régionales.

L'Organisation des Nations Unies intervient de plus en plus en Afrique, à de multiples niveaux, que ce soit par les bons offices du Secrétaire général en matière de prévention et de gestion des conflits et les mécanismes tels que les missions de maintien et de consolidation de la paix, ainsi que par l'intermédiaire des Représentants spéciaux du Secrétaire général et des Groupes des Amis ou en collaborant étroitement avec les organisations régionales et sous-régionales et des

groupes de la société civile. La coopération entre les différents organismes des Nations Unies, comme le Conseil de sécurité et le Conseil économique et social, s'intensifie en ce moment, notamment en vue d'aider les pays à sortir d'un conflit en renforçant la coordination entre les organismes des Nations Unies chargés de la paix et de la sécurité et ceux qui s'occupent de développement, afin d'accroître l'efficacité de l'appui apporté par l'Organisation. Le Groupe de travail spécial sur la prévention et le règlement des conflits en Afrique du Conseil de sécurité est une instance qui contribue largement à aider l'Organisation à maintenir le cap sur les questions africaines. Dernièrement, les missions envoyées en Afrique par le Conseil de sécurité se sont avérées être un autre outil majeur lui permettant d'intervenir directement auprès des organisations régionales et sous-régionales et des représentants des gouvernements, de l'opposition et de la société civile en Afrique et de faciliter la gestion et le règlement des conflits. Les missions en question donnent aux membres du Conseil de sécurité la possibilité de se faire une idée plus claire de la situation sur le terrain, et à un éventail plus large d'acteurs – qui autrement ne pourraient pas se faire entendre – un accès élargi à cet organe de décision de l'Organisation.

En juin 2003, deux missions du Conseil de sécurité se rendront en Afrique centrale et en Afrique de l'Ouest, ce qui souligne que le continent africain fait partie des priorités du Conseil. L'envoi de ces deux missions devrait adresser un message très clair à toutes les parties impliquées dans les conflits en Afrique, à savoir que le Conseil a l'intention de continuer à se focaliser sur les questions africaines et restera engagé activement en Afrique.

Portée du débat

La présidence pakistanaise considère que, à la veille de l'envoi de deux missions en Afrique, le Conseil de sécurité devrait profiter de sa réunion du 30 mai 2003 pour analyser une nouvelle fois la stratégie de l'Organisation à l'échelle du continent africain. Elle propose de faire porter principalement le débat du Conseil sur les points suivants :

- Les prochaines missions en Afrique centrale et en Afrique de l'Ouest;
- Les situations de conflit qui nécessitent une intervention internationale d'urgence, l'accent étant mis sur la régionalisation de certains des conflits intraétatiques;
- L'efficacité des mécanismes auxquels l'Organisation a recours actuellement dans ses interventions en Afrique;
- La nécessité de passer de la « gestion » à la « prévention » et au règlement définitif des conflits en vue d'empêcher la résurgence d'anciens conflits;
- D'autres moyens devant permettre de renforcer l'engagement auprès du continent africain, avec surtout un accent sur la manière de mettre en oeuvre des textes et de mobiliser un appui politique en vue de résoudre des conflits, et en particulier sur l'appui aux organisations sous-régionales et régionales;
- Le bien-fondé, pour le système des Nations Unies, d'une approche globale et intégrée des questions africaines reposant sur une coordination plus étroite entre les différents organismes.

Organisation proposée

La réunion du Conseil sur ce sujet prendra la forme d'une séance publique ouverte aux autres États Membres de l'Organisation des Nations Unies.

Les chefs des deux prochaines missions du Conseil de sécurité envoyées en Afrique seront invités à ouvrir le débat.

D'autres parties intéressées – les Présidents du Groupe de travail sur l'Afrique et du Groupe des États d'Afrique, par exemple, ainsi qu'un représentant de l'Union africaine – seront invitées à prendre la parole.

Au cours du débat, les interventions de deux membres du Conseil seront suivies de deux interventions de deux États non membres.

Les participants devront limiter leur déclaration à cinq minutes au maximum.

La présidence prendra la responsabilité de résumer les nouvelles propositions importantes qui auront été faites au cours du débat et les distribuera ultérieurement.